



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections**

Saint-Denis, le 18 septembre 2023

ARRETE N° 1971/SG/DCL
enregistré le 18 septembre 2023

Arrêté portant renouvellement des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Saint-Denis

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R.7 à R.11 ;

VU les propositions des maires des communes concernées ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jérôme FILIPINI en qualité de préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de La Réunion,

A R R E T E :

ARTICLE 1er : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Les délégués suppléants sont appelés à remplacer tout délégué titulaire défaillant.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture de La Réunion et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Laurent LÉNOBLE

Commune de SAINT-DENIS

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
<p>CLAIN Alexandra BOYER Jean Max DELORME Éric</p> <p>Suppléants : LALLEMAND Julie MÉDÉA Aurélie PAYET Jacqueline</p>	<p>LAGOURGUE Michel GANY Haroun</p> <p>Suppléants : ABOUBACAR BEN VITRY Faouzia BEGUE Vincent</p>	<p>Suppléant :</p>

Commune de SAINTE-MARIE

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
<p>RODIER Marlène GOPAL Didier NIRLO Michelle</p> <p>Suppléants : JATOB Daniel DALLEAU Vivienne LECHAT Mario</p>	<p>CHERIMONT André NATIVEL Sylvie</p> <p>Suppléants : GRAVIER Valérie GUICHARD Thierry</p>	<p>Suppléants :</p>

Commune de SAINTE-SUZANNE

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
<p>ALPOU Serge ILLAN Hubert CALIMOUTOU SORNOM Marie Monique</p> <p>Suppléants : JAURES Gérald SAMBENOUN Hermann</p>	<p>RAMSAMY Claudette</p> <p>Suppléant : TEVANE Victor</p>	<p>ALAMELOU Daniel</p> <p>Suppléant : GRONDIN Antonio</p>